



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Projet de destruction du Pavillon des Sources

Question écrite n° 14497

Texte de la question

Mme Constance Le Grip attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le projet de destruction du Pavillon des Sources et la menace qui pèse toujours sur l'héritage scientifique de Marie Curie. Ce bâtiment, qui revêt une importance historique inestimable en tant que lieu où la première femme nobélisée, Marie Curie, préparait ses matières radioactives pour ses recherches, dont la démolition a été annoncée comme suspendue le 5 janvier 2024 par la ministre de la culture après un entretien avec le président de l'Institut Curie « pour se donner le temps d'examiner, avec les parties prenantes toute alternative possible ». Le Pavillon des Sources, édifice en brique et pierre, fait partie des trois bâtiments historiques qui composaient l'Institut du Radium, aujourd'hui connu sous le nom de l'Institut Curie, situé rue d'Ulm à Paris. C'est dans ce lieu que Marie Curie a réalisé ses travaux pionniers sur la radioactivité, témoignant ainsi des prémices de la science atomique. De plus, il abrite un petit jardin où Marie Curie a elle-même planté des tilleuls, ajoutant ainsi une dimension personnelle à son importance historique. Le projet de destruction de ce pavillon avait été amorcé en mars 2023 par l'Institut Curie, une fondation reconnue d'utilité publique. Certes, il est louable de vouloir développer l'activité de cet institut, mais il est également essentiel de considérer les conséquences de la destruction d'un bâtiment historique de cette importance. Bien que le projet ait reçu des avis favorables, notamment de la ville de Paris, de la direction régionale des affaires culturelles et de l'architecte des bâtiments de France, l'émotion suscitée par cette décision de destruction avait été palpable. Face à cette inquiétude légitime des amoureux du patrimoine parisien et des nombreux appels à la préservation du Pavillon des Sources, Mme la députée joint sa voix à celle de l'association Paris Historique, qui a sollicité l'intervention du ministère de la culture pour sauvegarder ce précieux patrimoine. On doit agir rapidement pour garantir que ce symbole de la contribution exceptionnelle de Marie Curie à la science ne soit pas perdu à jamais. Aussi, la demande d'inscription du Pavillon des Sources au titre des monuments historiques lui semble-t-elle devoir être examinée avec la plus grande attention et le plus grand intérêt. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture partage pleinement la préoccupation exprimée de sauvegarde du pavillon des Sources de l'Institut Curie, édifice faisant partie de l'ancien Institut du radium et lié à la mémoire de la plus grande femme scientifique de la modernité, Marie Curie. À la suite de l'annonce, le 5 janvier 2024, d'une suspension du projet de démolition de ce pavillon, le ministère de la culture et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont poursuivi les discussions avec l'Institut Curie, en vue de dégager une solution permettant de concilier la protection du patrimoine mémoriel de Marie Curie et le développement d'un projet scientifique majeur et très prometteur dans la lutte contre le cancer porté par l'Institut Curie. Après une étude approfondie conduite en lien avec les services du ministère de la culture et avec l'ensemble des partenaires, le nouveau projet présenté par l'Institut Curie prévoit que le pavillon des Sources restera à son emplacement initial et sera intégré au sein d'un nouveau bâtiment dédié à la recherche, baptisé « Marie Curie - Claudius Regaud ». Ce nouveau projet fera l'objet d'une demande de permis modificatif qui sera déposé d'ici le 12 mai prochain. La première étape de la mise en œuvre de ce futur projet immobilier implique des travaux de dépollution du pavillon des

Sources, qui débiteront prochainement. Cette dépollution, rendue obligatoire par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) avant toute intervention, est indispensable du fait de la présence de plusieurs points de radioactivité dans le bâtiment. Cette décontamination sera menée par une entreprise spécialisée, pour un montant de 1,8 million d'euros, dans le respect des mesures de sécurité prévues à cet effet. Le nouveau projet permettra de concilier la préservation du pavillon des Sources à son emplacement actuel avec la construction d'un nouveau bâtiment visant à développer un projet scientifique d'envergure internationale pour la recherche contre le cancer. L'opportunité d'une protection ou d'une labellisation du pavillon des Sources sera examinée par les services du ministère de la culture à l'issue de la réalisation du projet.

Données clés

Auteur : [Mme Constance Le Grip](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14497

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 mars 2024

Question publiée au JO le : [23 janvier 2024](#), page 452

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4753